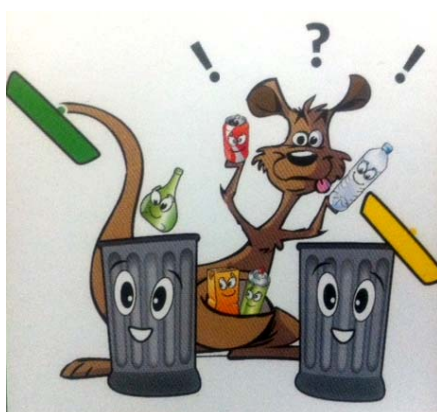




COUTS ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC

D'ELIMINATION DES DECHETS

RAPPORT ANNUEL 2012



Rapport établi en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, articles L 1413-1 et L 2224-5

SOMMAIRE

I INDICATEURS TECHNIQUES

I.I Le territoire

I.II Les différentes collectes (en porte à porte)

- les ordures ménagères
- le tri sélectif

I.III La déchetterie (en apport volontaire)

I.IV L'ilotage

I.V Le traitement des déchets

- mode de collecte
- la valorisation

I.VI Le bilan

II INDICATEURS FINANCIERS

II.I Les dépenses

II.II Les recettes

III LES FAITS MARQUANTS

IV LES PERSPECTIVES

V ANNEXES

I INDICATEURS TECHNIQUES

I.1 Le territoire

La Commune de Montigny-le-Bretonneux d'une superficie de 1 067 ha est divisée en 9 quartiers et compte 33 899 habitants.

Les quartiers se dénomment :

- Le Manet
- Le Pas du Lac
- Le Plan de l'Eglise
- Le Plan de Troux
- Les Prés
- Saint-Quentin
- La Sourderie Nord
- La Sourderie Sud
- Le Village



Cette population se répartit dans 14 645 logements dont 4 523 pavillons (30.88 %).

Location et maintenance du parc des bacs de collecte

La société PLASTIC OMNIUM assure la dotation de conteneurs ainsi que leur maintenance pour chaque foyer, immeuble, mais aussi pour les commerçants, administrations souhaitant être collectés par la Ville.



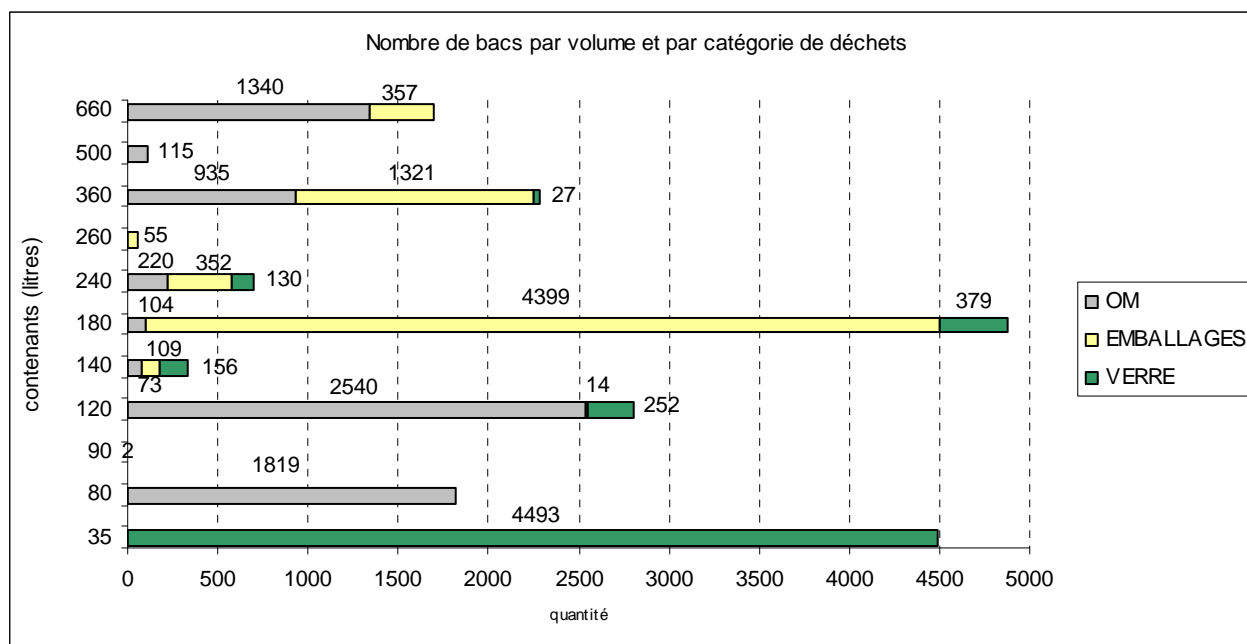
Cela représente en tout 19 192 bacs pour une contenance globale de 3 747 m³ qui se répartissent de la façon suivante :

- habitat individuel 13 354 bacs
- habitat vertical 4 533 bacs
- administration 648 bacs
- commerce 498 bacs
- divers* 159 bacs

*(Crèches – camping – églises – gymnases – Club de l'Amitié – salles de sports)

EVOLUTION DU PARC DES CONTAINERS

	2011		2012	
	Nombre de bacs	Volume (en m ³)	Nombre de bacs	Volume (en m ³)
OM	7 079	1 770	7 146 ↗	1 810
PAPIER EMBALLAGES	6 546	1 592	6 609 ↗	1 619
VERRE	5 419	315	5 437 ↗	318
TOTAL	19 044	3 677	19 192	3 747



I.II Les différentes collectes en porte à porte

Les collectes ont lieu du lundi au vendredi même les jours fériés, à l'exception du 1^{er} mai.

- les ordures ménagères

Jours de collectes :

mardis et vendredis :

Pas du Lac

Saint-Quentin

Les Près

Le Village

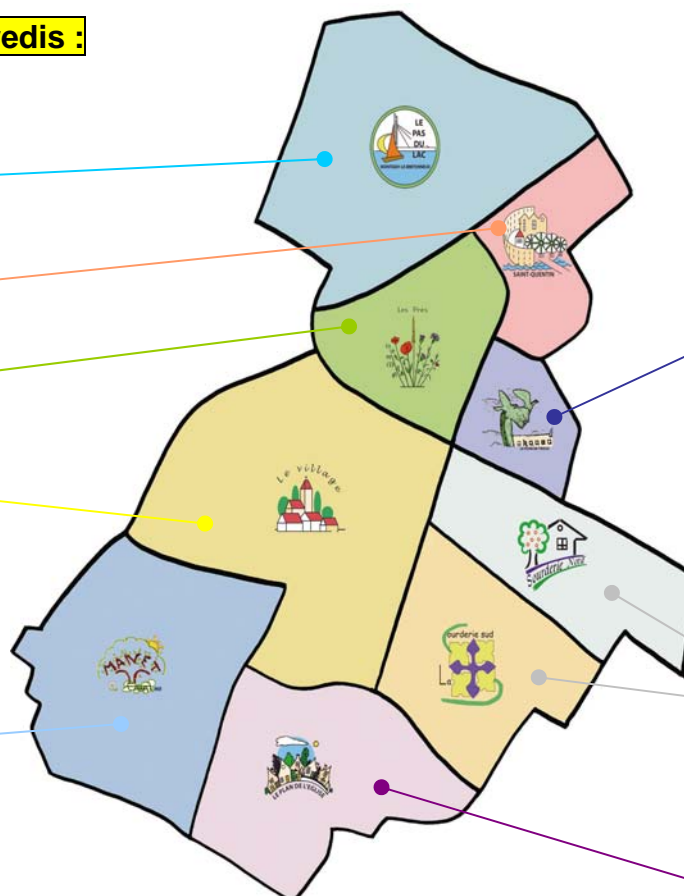
Le Manet

lundis et jeudis :

Plan de Troux

Sourderie

Plan de l'Eglise



- le tri sélectif

- la collecte sélective en bi-flux (le « verre » et les « emballages/journaux/magazines ») est réalisée les mercredis dans tous les quartiers de la Ville ;
- les déchets végétaux : un ramassage hebdomadaire en porte à porte a été mis en place, chaque lundi matin de mi mars à fin novembre (soit en tout 37 lundis). Le contenant est un sac papier recyclable biodégradable fourni par la Ville. Une distribution de 37 sacs est organisée début mars durant 2 samedis sur les parkings de J. Brel, J. Verne, Colas et de l'Hôtel de Ville. Les personnes n'ayant pas pu se rendre sur ces lieux de distribution ont la possibilité de venir chercher leurs 37 sacs aux services techniques de la Ville.
- les encombrants : Un numéro vert gratuit (0800 600 131) a été mis à la disposition des Ignymontains afin de prendre rendez-vous pour le retrait de leurs encombrants. Dans un souci d'optimisation et de développement durable, des circuits sont organisés périodiquement.

I.III La déchetterie (en apport volontaire)

Située 5 avenue du Parc, la déchetterie a pour objectifs de :

- permettre aux Ignymontains de bien trier leurs déchets ;
- permettre aux Ignymontains d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets autres que les ordures ménagères ;
- préserver le cadre de vie ;
- limiter les dépôts sauvages ;
- permettre de soustraire les déchets dangereux des ménages ;
- favoriser le développement du recyclage et la valorisation des déchets.

L'accès à la déchetterie est gratuit pour les Ignymontains et payant pour les artisans et entreprises Ignymontaines.

Jours et horaires d'ouverture :

Janvier	Du 1^{er} avril au 30 novembre
Février	
Mars	
Avril	lundi – mercredi – vendredi : 14 h – 19 h
Mai	samedi et dimanche : 10 h – 12 h / 14 h – 19 h
Juin	Du 1^{er} décembre au 31 mars
Juillet	
Août	
Septembre	lundi – mercredi – vendredi : 14 h – 17 h
Octobre	samedi : 10 h - 12 h / 14 h – 17 h
Novembre	Fermeture les 1 ^{er} janvier, 1 ^{er} mai, 14 juillet, 15 août et 25 décembre.
Décembre	

Les contenants :



Tout venant	1 caisson de 30 m ³
Bois	1 caisson de 30 m ³
Déchets verts	3 caissons de 30 m ³
Ferraille	1 caisson de 30 m ³
Gravats	1 caisson de 12 m ³
Carton	1 caisson de 30 m ³
Huile de vidange	1 colonne de 500 litres
Pneus	1 caisson de 20 m ³
Toxiques	1 armoire
Textile	3 conteneurs de 250 kg



La société prestataire de service, SEPUR, a en charge :

- l'accueil et le contrôle des usagers ;
- le contrôle de la séparation des flux ;
- la mise en place des contenants ;
- la mise en place d'un contrôle d'accès par carte et facturation automatique pour les artisans et les entreprises domiciliées à Montigny le Bretonneux ;
- la rotation des bennes vers les différents centres de traitement pour la valorisation ou l'élimination ;
- la collecte des matériaux et déchets
- l'entretien et la gestion du site.

Les Ignymontains peuvent y déposer :

- les déchets verts
- le bois
- le tout venant (encombrants)
- les gravats
- les pneus
- les huiles
- le carton
- la ferraille
- les déchets dangereux diffus des ménages (DDDM)

D'autres services sont offerts à la déchetterie. Ils sont gérés directement par les agents communaux avec des partenaires extérieurs.

En effet les Ignymontains peuvent y déposer :

- des déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) : les écrans (télévision, ordinateurs, etc.), les petits appareils électriques en mélange (cafetières, aspirateurs, tondeuses, sèche-cheveux, brosses à dents électriques, micro-ondes, mini fours, etc.), les gros électroménagers « froid » (congélateurs, frigidaires, climatiseurs, etc.) et « hors froid » (lave-linge, cuisinières, sèche-linge, lave-vaisselle, etc.) ;
- des néons et les lampes économiques d'énergie ;
- des batteries ;
- des piles ;
- des textiles y compris les chaussures (tissus, cuir, etc.) ;
- des thermomètres à mercure.

I.IV L'ilotage

L'ilotage permet de récupérer les déchets provenant de la voirie, des squares et des parcs ainsi que des travaux réalisés dans les bâtiments communaux.

2 bennes de 15 m³ et 2 bennes de 8 m³ sont installées aux ateliers municipaux.

La répartition est la suivante :

1 benne de 15 m³ réservée aux déchets verts,
1 benne 15 m³ réservée pour le tout venant,
2 bennes de 8 m³ : 1 réservée aux déchets récupérés par les balayeuses de la Ville
1 réservée pour le tout venant.

La société SEPUR a en charge la location des bennes, le transport et le traitement des déchets

I.V Le traitement des déchets

Par le SIDOMPE :

La ville est adhérente du SIDOMPE depuis 1998 (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Energie).

Le SIDOMPE possède un centre de valorisation des déchets et depuis avril 2008 un centre de tri situés à THIVERVAL-GRIGNON.

Ce syndicat a pour compétence l'exploitation d'installations de traitement de déchets ménagers et autres déchets assimilés ainsi que les végétaux des collectivités adhérentes.

Le traitement comprend notamment le stockage, le tri, l'incinération pour la production d'énergie et la valorisation matière.

L'ensemble des déchets résiduels de notre ville est acheminé pour traitement à cette usine.

Le tri entre les emballages et les journaux, papiers, magazines est effectué à ce moment là.

L'adhésion au SIDOMPE oblige la ville à respecter les engagements du « programme de durée » signé avec ECO EMBALLAGES et donc à céder, aux repreneurs désignés par le syndicat, les déchets triés par les ménages. Cela concerne les emballages/papiers et le verre.

Le SIDOMPE est constitué au 31 décembre 2012 de 106 collectivités adhérentes et d'une collectivité liée par une convention pour une population totale de 451 405 habitants, réparties comme suit :

- 20 communes indépendantes
- 1 commune liée par convention
- 1 syndicat intercommunal : le SIEED regroupant 65 communes
- 2 communautés d'agglomération : - Versailles Grand Parc regroupant 13 communes
- Rives des 2 seines (1 commune)
- 1 communauté de communes : Cœur d'Yvelines regroupant 7 communes.

La Ville de Montigny-le-Bretonneux avec ses 33 899 habitants représente près de 7.51 % de la population totale couverte par le SIDOMPE.

Au cours de l'exercice 2012, 187 116 tonnes de déchets ont été incinérées au centre de valorisation de Thiverval Grignon (moyenne de 15 593 tonnes / mois).

Le tonnage de 2012 est en augmentation de 1.58 % par rapport à celui de l'année précédente, alors que pour la Ville de Montigny-le-Bretonneux le tonnage obtenu est en baisse de 2.8 %.

Il est à noter une diminution du tonnage des collectivités de l'ordre de 3.6 % (- 4 266 tonnes) compensée par une augmentation du tonnage des non adhérents de 11.7 % (+ 7 115 tonnes).

Evolution des tonnages de déchets ménagers des Communes adhérentes livrés à l'usine de 2011 et 2012 :

	COLLECTIVITES	BOUES	NON ADHERENTS	TOTAL
2011	121 598 tonnes	1 747 tonnes	60 853 tonnes	184 198 tonnes
2012	117 332 tonnes	1 816 tonnes	67 968 tonnes	187 116 tonnes

Pour la Commune de Montigny-le-Bretonneux, 7 561.78 tonnes de déchets ont été incinérées en 2012, soit 4.04 % du total des déchets incinérés.

Pour les 106 communes adhérentes et la Commune de Magny-les-Hameaux, 28 236.98 tonnes de déchets recyclables ont été réceptionnées par le centre de tri. Ces quantités se décomposent de la façon suivante :

	SIDOMPE	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	%
Journaux / Revues / Magazines	1 829.46 tonnes		8.49 %
Emballages	2 157.20 tonnes		
Multi matériaux	14 793.62 tonnes	1 593.62 tonnes	
Verre	9 456.40 tonnes	762.76 tonnes	8.06 %
TOTAL	28 236.98 tonnes		

La performance par habitant est la suivante :

	SIDOMPE	MONTIGNY LE BRETONNEUX
Journaux / Emballages et Multi matériaux	41.60 kg / hab	47.01 kg / hab
Verre	20.94 kg / hab	22.50 kg / hab

Les valorisations thermique et énergétique :

La combustion des déchets permet diverses **valorisations énergétiques**.

La production a été, en tout pour l'année 2012, de 184 GWh (thermique : 134 GWh et énergétique : 50 GWh)

La chaleur fournie par la combustion des déchets est utilisée pour les besoins de l'usine et pour une partie du chauffage urbain de PLAISIR. Le réseau de chaleur de la Ville de PLAISIR (RESOP) a bénéficié d'une production de chaleur de 54 GWh.

Par ailleurs, l'usine valorise la combustion des déchets également en production électrique.

L'usine a produit 50 GWh d'électricité dont 22 GWh ont été consommés pour les besoins propres de l'usine et 28 GWh ont été injectés sur le réseau public d'électricité (malgré la panne du turbo alternateur sur 2 mois). Cela permet de maintenir un coût à la tonne des déchets incinérés compétitif

Les apports Ignymontains, représentant 4.04 %, ont ainsi permis une valorisation énergétique de 2.02 GWh d'électricité et une production de 5.41 GWh de chaleur.

Les sous produits :

Les Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères (MIOM) et les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) font l'objet d'une valorisation et d'un traitement spécifique.

Les MIOM sont valorisés par la société VEOLIA Propreté Ile de France sur le site de VALOMAT à Triel sur Seine et serviront de sous-couches routières. 38 111.56 tonnes ont été produites en 2012.

L'acier issu des MIOM est ensuite transporté chez le repreneur SIREC à ISIGNY LE BUAT (50). Cela a représenté en 2012, 1 021.10 tonnes.

L'aluminium issu des MIOM est ensuite transporté chez le repreneur CORNEC à LAGNY SUR MARNE (77). Cela a représenté en 2012, 334.12 tonnes.

Les REFIOM ont été valorisés par la société MINERALplus en Allemagne jusqu'au mois de mars 2012. Depuis le mois d'avril 2012, c'est la société Sita FD qui transporte et traite les REFIOM sur leur site d'exploitation de VILLEPARISIS (77). En tout, 5 433.41 tonnes ont été valorisées en 2012.

Par le collecteur SEPUR :

Concernant les collectes réalisées par la société prestataire SEPUR déposées au SIDOMPE, la valorisation des déchets est effectuée pour :

- **La matière « plastique »** par la société PAPREC dont le siège social se situe à la Courneuve (93) la matière « plastique » claire est transportée à Verdun (55) et Neufchâteau (88) et la « matière « plastique » foncée (PET¹) à Colmar (68). La matière plastique à haute densité (PEHD) est transporté à Chalon-sur-Saône (71) et à Pont Dain (01).
- **le carton** : par la société CEDIF à Pierrefitte située en Seine Saint Denis (93),
- **l'acier** : par la société SIREC à Isigny le Buat dans la Manche (50),
- **l'aluminium** : par la société CORNEC à Lagny sur Marne en Seine et Marne (77),
- **le verre** : par l'entreprise SAINT-GOBIN à Crouy (02).
- **le bois** : par l'entreprise SEV à Montesson (78)

Concernant les collectes réalisées par la société prestataire SEPUR déposées à l'usine CR2T située à THIVERVAL GRIGNON (78), la valorisation des déchets est effectuée pour :

- **les déchets verts** : par SEPUR directement à Thiverval Grignon (78)
- **le tout venant** : par l'entreprise SITA à PRUDEMANCHE (27)
- **le carton** : par l'entreprise CDIF à Pierrefitte (94)
- **le bois** : par l'entreprise SEV à Montesson (78)
- **les gravats** : par l'entreprise LAFARGE à Garville (78)
- **la ferraille** : par l'entreprise METALUFER au Perray en Yvelines (78)
- **les bouteilles de gaz** : par l'entreprise DI SERVICE à Villeneuve sous Dammartin (77)

¹ PolyEthylène téréphtalate

Pour les autres déchets apportés à la déchetterie

Concernant les services rendus à la déchetterie, la valorisation des déchets est effectuée par les sociétés :

- GDE dont le centre de tri est situé à LIMAY (78), pour **les batteries**,
- RECYLUM dont le centre de tri est situé à DUGNY (93) pour **les néons**,
- COREPILE dont le centre de tri est situé à STAINS (93) pour **les piles**,
- GEREP dont le centre de tri est situé à MITRY MORY (77) pour **les produits toxiques**,
- DERIGHEBOURG dont le centre de tri est situé à GENNEVILLIERS (92) pour **les pneus**,
- SHRRU dont le centre de tri est situé à ASNIERES (92) pour **les huiles**,
- SEPUR dont le centre de tri est situé à THIVERVAL GRIGNON (78) pour **les gravats, le tout venant, la ferraille, le carton, le bois, les déchets verts et les bouteilles de gaz**,
- ECOTEXTILE dont le centre de tri est à APPILLY dans l'Oise (60) pour **les textiles**.
- ECOLOGIC pour **les D3E**,

Détail pour les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (D3 E) :

Matériel		Centre de démantèlement et de traitement	Lieux
Petits appareils	Cafetière – imprimante – grille pains ...	Triade	Gonesse (95)
Ecrans		Triade	Gonesse (95)
Gros électroménager hors froid	Gazinière – lave-vaisselle – ballon d'eau	Revival	Gennevilliers (92)
Gros électroménager froid	Frigidaire – congélateur - climatiseur	Corepa	Bruyère sur Oise



Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)

I.VI Le bilan

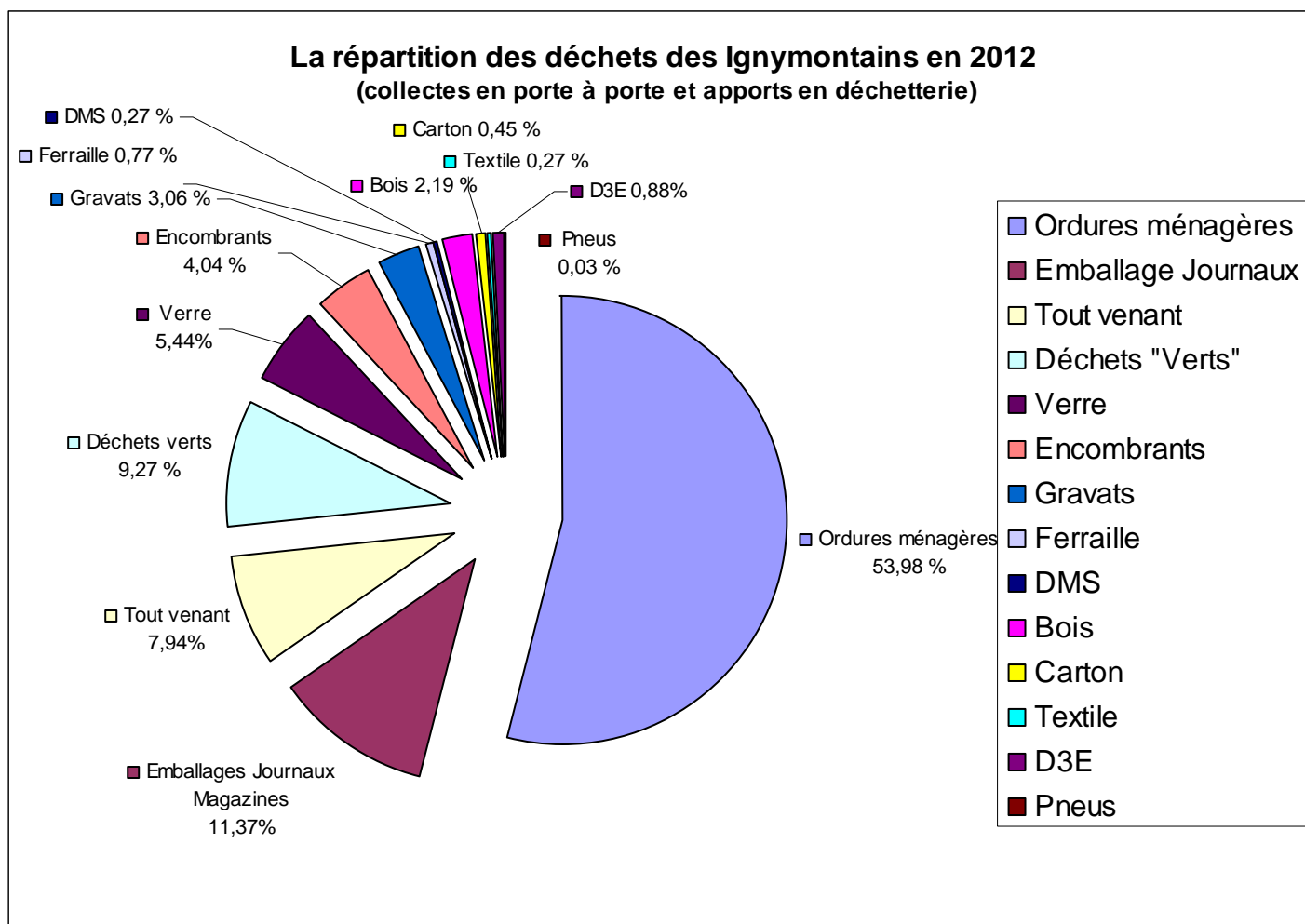
Le tonnage total en 2012 s'élève à 14 007.14 tonnes et se répartit de la façon suivante :

Flux	2011 (en tonne)	2012 (en tonne)	Evolution	Valorisation et /ou recyclage	Performanc e ville 2011 (34 283* habitants) Kg/habitant	Performance ville 2012 (33 899 habitants) Kg/habitant
Collectes en porte à porte (gérées par SEPUR) :						
- ordures ménagères	7 781.20	7 561.78	↘ - 2.8%	Energie	226.96	223.06
- emballages / journaux / magazines	1 638.34	1 593.62	↘ - 2.7%	100 %	47.78	47.01
- verre	777.58	762.76	↘ - 1.9 %	100 %	22.68	22.50
- déchets verts	635.64	645.58	↗ + 1.5 %	100 %	18.54	19.04
- encombrants	637.52	565.90	↘ - 11.2%	10 %	18.59	16.69
<i>Sous-total</i>	<i>11 470.28</i>	<i>11 129.64</i>	<i>↘ - 3.06 %</i>		<i>334.55</i>	<i>328.30</i>
Apports en déchetterie (gérés par SEPUR) :						
- tout venant	815.44	721.84	↘ - 11.5 %	10 %	23.77	21.29
- bois	285.64	307.32	↗ + 7.6 %	100 %	8.33	9.06
- déchets verts	543.06	501.02	↘ - 7.7 %	100 %	15.84	14.77
- gravats	410.88	429.39	↗ + 4.5 %	* Déchet neutre	11.98	12.66
- ferraille	121.60	108.76	↘ - 10.5 %	100 %	3.55	3.20
- carton	52.70	64.16	↗ + 21.7 %	100 %	1.54	1.89
- DMS	33.23	28.45	↘ - 14.4 %	90 %	0.97	0.83
- pneus	5.32	4.30	↘ - 19.2 %	Energie : 45 % Valorisation : 55 %	0.15	0.12
<i>Sous-total</i>	<i>2 267.87</i>	<i>2 165.24</i>	<i>↘ - 4.52 %</i>		<i>67.53</i>	<i>63.82</i>
Apports en déchetterie (gérés par les services techniques) :						
- D3E	132.31	124.45	↘ - 5.9 %	100 %	3.86	3.67
- textile	31.20	38.10	↗ + 22.1 %	100 %	0.91	0.11
- piles	2.96	2.00	↘ - 32.4 %	63 %	0.86	0.58
- batteries	5.14	3.20	↘ - 37.7 %	97 %	1.49	0.94
- bouteilles de gaz	85 pièces	130 pièces	↗ + 52.9 %	100 %	-	-
- Lampes et tubes	0.72	0.55	↘ - 23.6 %	100 %	0.02	0.01
<i>Sous-total</i>	<i>172.33</i>	<i>168.30</i>	<i>↘ - 2.33 %</i>		<i>7.12</i>	<i>5.31</i>
Ilottage (déchets récupérés sur la voirie et provenant de travaux réalisés par les agents des services techniques dans les bâtiments communaux)						
- Tout venant	446.80	391.60	↘ - 12.3 %	10 %	13.02	11.55
- déchets verts	217.28	152.36	↘ - 29.9 %	100 %	6.34	4.49
- gravats	31.20	0.00	↘	* Déchet neutre	0.91	0.00
<i>Sous-total</i>	<i>695.28</i>	<i>543.96</i>	<i>↘ - 21.76%</i>		<i>19.36</i>	<i>16.04</i>
TOTAL GENERAL	14 605.76	14 007.14	↘ - 4.09 %		429.47	413.47

* déchets neutres : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante.

La collecte de déchets (tous types confondus et tonnages provenant de l'ilotage inclus) a été de 413.47 kg par habitant en 2012

Sur ces 14 007.14 tonnes collectées, 4 463.51 tonnes ont été valorisées et/ou recyclées représentant 31.86 % du total de la collecte.



Collecte effectuée par l'Atelier Pro Réseaux Recyclage (APR2) :

- La Ville, pour le traitement de ses propres déchets électroniques D3E fait appel à la Société APR2 située à Bonnières sur Seine (78).
- Cet atelier récupère les écrans et les ordinateurs obsolètes. Il emploie des personnes en situation de précarité et/ou de handicap.
- Pour l'année 2012, APR2 a collecté 1 154 appareils.

II INDICATEURS FINANCIERS

II.I Les dépenses :

Il est à noter l'augmentation :

- de la TVA passant de 5.5 à 7 %
- du montant de la TGPA passant de 17 € à 20 € la tonne pour le traitement des encombrants
- du montant de la TGPA passant de 5.20 € à 6.40 € la tonne pour l'incinération des ordures ménagères

La dépense globale s'élève à 2 657 619.86 € et se répartit de la façon suivante :

	2011 Prix en TTC	2012 Prix en TTC
Location et entretien des bacs	255 329.85 €	275 292.53 €
Location – transport – traitement des bennes situées aux Ateliers Municipaux	98 486.93 €	90 715.46 €
<i>Dont TGAP</i>	7 595.60 €	8 468.88 €
Sacs de déchets verts :		
- Achat	40 585.52 €	42 068.94 €
- Distribution	9 975.44 €	10 487.07 €
Collecte en porte à porte	1 026 386.39 €	1 078 334.62 €
Traitement des :		
- déchets verts	14 195.39 €	15 179.51 €
- encombrants	48 444.76 €	45 282.07 €
provenant des collectes en porte à porte		
- TGAP	11 433.92 €	12 110.26 €
Gestion des appels pour les encombrants	5 575.67 €	5 861.29 €
Déchetterie	319 745.62 €	313 212.36 €
Collecte écrans par la société APR2	0.00 €	2 583.93 €
Collecte bouteilles de gaz	3 151.46 €	3 857.10 €
Collecte de piles	Gratuité	Gratuité
Traitement du SIDOMPE :		
- Tri verre / emballages	204 514.02 €	201 808.03 €
- Incinération	524 565.70 €	526 730.89 €
<i>Dont TGAP</i>	<i>(42 687.65 € - 5.20 € la tonne)</i>	<i>(51 550.51 € - 6.40 € la tonne)</i>
Autre	35 370.57 €	34 095.80 €

II.II Les Recettes

Les recettes globales s'élèvent à 3 056 711.57 € et se répartissent de la façon suivante :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article 1520 du Code des Impôts et article L 2331 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève en 2012 à **2 561 772 €**

- Les recettes dues à la revente des matériaux triés et les subventions liées à la performance de tri :

	2011* (4 trimestres)	2012 (4 trimestres)
Revente de matériaux (SIDOMPE)	194 694.41 €	167 162.32 €
Aide au tri – Soutien Eco-emballages(SIDOMPE)	185 996.01 €	194 287.78 €
Solde 2011		7 581.60 €
Soutien Eco-folio (SIDOMPE)	27 773.53 € (au titre de l'année 2010)	37 328.19 € (au titre de l'année 2011)
Reprise de la ferraille et des batteries (GDE) - Ilôtage	4 163.87 €	2 578.44 €
Soutien à la communication (SIDOMPE)	0.00 €	2 607.28 € (au titre de l'année 2011)
Total	412 627.82 €	411 545.61 €

- Autres recettes :

	2011	2012
Apports des artisans à la déchetterie	3 105.13 €	864.25*
Reprise des cartons et de la ferraille (SEPUR)	4 917.68 €	5 104.66
Reprise des Déchets Electriques et Electroniques (Ecologic)	8 189.36 €	7 749.76 €
Soutien à la communication* (Ecologic)	1 500.00 €	0.0 €**
Total	17 712.17 €	13 718.67 €

* Il est à noter que l'appareil gérant les enregistrements des artisans est tombé en panne.

*** Le soutien à la communication de 2012 sera perçu en 2013*

- La redevance spéciale pour les déchets non ménagers

Conformément à la Loi n°92646 du 13 juillet 1992, la Ville de Montigny-le-Bretonneux a mis en place depuis le 1^{er} juillet 1996 la redevance spéciale pour les déchets non ménagers.

Les déchets concernés sont ceux issus des activités artisanales et commerciales des centres commerciaux (les activités tertiaires, les zones d'activités et les activités commerciales du centre ville sont traitées par des contrats privés) qui peuvent être traités sans suggestion technique particulière.

La redevance qui rétribue le service rendu par la Ville est proportionnelle au volume des déchets non ménagers produits calculé en fonction du volume de conteneurs fournis par la Ville aux redevables après estimation contradictoire de leurs besoins.

Le produit de cette redevance pour l'exercice 2012 s'élève à **69 675.29 €** et concerne 157 contrats.

III LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

III.I Vide grenier du 13 mai 2012

Afin d'améliorer le tri des déchets, une collecte spécifique pour les textiles a été réalisée par les agents communaux à la fin de la brocante ainsi qu'une collecte pour les D3E.

III.II Participation à la Semaine Européenne sur la Réduction des Déchets (SERD) : du 17 au 25 novembre 2012

Durant cette semaine la Ville a organisé plusieurs actions, à savoir :

Le mercredi 21 novembre matin une quarantaine d'enfants des centres de loisirs sont venus à l'hôtel de ville afin de participer à des jeux de société sur la thématique des déchets. Ils ont pu visualiser des expositions de l'ADEME et de l'ALEC permettant de les sensibiliser sur la nécessité de réduire les déchets.



Le vendredi 23 novembre après-midi, une visite du SIDOMPE a été organisée avec les membres des conseils de quartiers :



Le samedi 24 novembre après-midi une réunion était programmée à l'hôtel de ville avec les conseillers de quartiers afin de visualiser l'exposition prêtée par l'ALEC. Un power point leur a été présenté leur permettant d'aborder le sujet. Auparavant une visite de la déchetterie municipale avait été organisée permettant d'expliquer son fonctionnement.



Enfin **le mercredi 28 novembre matin** des enfants des centres de loisirs sont allés visiter le SIDOMPE.

Le bilan de ces actions est très positif :

- la visite du SIDOMPE a été très appréciée que ce soit de la part des Conseillers de quartiers ou des enfants ;
- la présentation du power point a permis d'apporter des réponses et des éclaircissements aussi bien d'un point de vue réglementaire qu'organisationnel.

III.III Mise en place d'une collecte spécifique des sapins de Noël

C'est la première année que la Ville met en place ce dispositif.

10 points de collectes ont été organisés et ont permis de collecter du 2 au 16 janvier :

Quartiers	Sites	Nombre de sapins collectés
Le Village	Gauguin	119
Les Près	Stade Pierre de Coubertin	121
Le Plan de Troux	Gymnase Jean Maréchal	118
Saint Quentin	Ecole Mansart	76
Le Pas du lac	Mail des Tilleuls	87
Sourderie Nord	Ecole Samain	125
Sourderie Sud	Gymnase Alain Colas	173
Le Plan de l'Eglise	Square Satie	124
Le Manet Sud	Place Goujon	183
Le Manet - Village	Rond Point CASQY	121
Total		1 247

Ces 1 247 sapins ont été broyés pour faire du compost (15 m³).

III.IV Mise en place de panneaux spécifiques sur les camions

Afin de sensibiliser les Ignymontains une campagne publicitaire ludique a été réalisée sur l'ensemble des camions desservant la ville.



- collecte des ordures ménagères : **réduire ses déchets s'est encore mieux !**
- collecte du verre : **le verre jeté dans son bac sera 100 % recyclé**
- collecte des emballages – journaux – magazines : **emballages et papiers dans mon bac jaune : 100 % recvlés**



III.V Divers

- Mise en place à la déchetterie de 2 bacs de 660 L permettant de collecter le papier et de 2 containers de 240 L pour le verre. Bien optimisés, ces derniers complètent l'offre et sont collectés le mercredi matin.

IV LES PERSPECTIVES

- Collecte spécifique pour les sapins de Noël : prévision d'augmenter le nombre de sites de collecte.
- Mise en place d'une benne pour la récupération de l'ameublement en vue du traitement par un éco-organisme
- Rencontre des conseils syndicaux et associations de locataires pour aborder la gestion des déchets ceci afin qu'ils puissent à leur tour sensibiliser les gardiens, les sociétés de ménage et les résidents.
- Mise en place d'affichettes sur tous les bacs et d'une affiche A3 dans les locaux poubelles des résidences. Cette dernière sera équipée d'un QR code donnant accès à un mémotri électronique contenant 4 fois plus d'informations de tri que le mémotri papier.



- Amélioration de la signalétique à la déchetterie
- Demande d'une étude sur le fonctionnement d'une recyclerie

V ANNEXES

L'évolution des équilibres financiers (résultat de compte administratif et imputation annuelle des écritures dépenses – recettes) est détaillée dans le tableau suivant.

POINT SUR L'EQUILIBRE RECETTES / DEPENSES

(Basé sur la facturation annuelle)

	2010	2011	2012
<i>Taxe</i>	2 382 245,00 €	2 482 508.00 €	2 561 772.00 €
<i>Redevance DIB</i>	86 551.26 €	72 235.69 €	69 675.29 €
<i>Recette SIDOMPE</i>	141 308,08 €	194 694.41 €	167 162.32 €
<i>Recette Eco-emballage</i>	213 722,90 €	185 996.01 €	201 869.38 €
<i>Reprise papier / JRM</i>	<i>Inclus dans recette SIDOMPE</i>	<i>Inclus dans recette SIDOMPE</i>	<i>Inclus dans recette SIDOMPE</i>
<i>Reprise de la ferraille et du carton</i>	4 633.50 €	4 163.87 €	2 578.44 €
<i>Soutiens Eco-folio</i>	19 834.11 € <i>Soutien 2009</i>	27 773.53 € <i>Soutien 2010</i>	37 328.19 € <i>Soutien 2011</i>
<i>Autres recettes (apport artisans – reprise batteries – D3E et soutien à la communication)</i>	10 471.86 €	17 712.17 €	16 325.95 €
Recettes totales	2 858 766,71 €	2 985 083.68 €	3 056 711.57 €
Dépenses totales	2 442 370.12 €	2 597 761.24 €	2 657 336.79 €
Solde de l'année	+ 416 396.59 €	+ 387 322.44 €	+ 399 374.78 €

MOIS	COLLECTE EN PORTE A PORTE						APPORT EN DECHETTERIE								ILOTAGE			TOTAL
	DECHETS RECYCLABLES				Encombrants	O.M. Résiduelles (SIDOMPE)	TOUT VENANT	BOIS	DECHETS VERTS	GRAVATS	FERRAILLE	CARTON	DMS	Pneus	Gravats	Déchets verts	Tout venant	
	Emballage Journaux	Verre	Déchets verts	Total tri Porte à porte														
JANVIER	126.40	69.22	-	195.62	43.98	709.86	53.95	21.26	22.30	8.31	7.56	4.36	1.44	0.80	0.00	22.94	25.50	1 117.88
FEVRIER	141.32	72.84	-	214.16	28.40	565.82	47.22	20.23	7.74	19.04	5.14	3.02	0.98	0.00	0.00	11.30	33.24	956.29
MARS	123.40	59.16	42.54	225.10	43.98	650.28	62.34	22.74	36.96	47.42	9.70	4.08	2.69	0.00	0.00	2.40	37.06	1 144.75
AVRIL	125.66	57.36	60.28	243.30	50.96	603.46	56.16	30.06	36.10	62.48	10.50	5.08	2.31	0.94	0.00	3.26	53.60	1 158.21
MAI	157.74	77.70	100.62	336.06	45.06	682.94	65.67	31.02	60.88	69.65	7.88	8.58	4.06	0.00	0.00	17.32	27.90	1 357.02
JUIN	126.74	63.94	93.96	284.64	50.56	655.62	68.24	26.56	66.12	50.68	10.86	5.40	2.10	0.00	0.00	12.30	28.70	1 261.78
JUILLET	118.14	56.14	100.80	275.08	56.78	646.10	71.46	38.52	52.64	32.08	9.48	5.18	3.06	1.50	0.00	6.08	24.42	1 222.38
AOUT	121.74	59.54	52.04	233.32	54.14	519.10	71.14	26.48	42.04	45.16	12.40	4.92	3.37	0.00	0.00	5.00	14.96	1 032.03
SEPTEMBRE	133.36	57.70	60.46	251.52	61.80	586.66	60.95	27.78	49.70	33.45	8.24	4.38	2.31	0.00	0.00	7.78	56.86	1 151.43
OCTOBRE	169.30	69.94	65.22	304.46	47.40	688.68	63.90	27.19	43.58	17.27	7.96	10.66	2.77	1.06	0.00	11.58	58.84	1 285.35
NOVEMBRE	122.94	58.92	69.66	251.52	47.08	619.66	53.53	21.50	54.32	31.71	13.52	3.78	1.94	0.00	0.00	51.20	16.94	1 166.70
DECEMBRE	126.88	60.30	-	187.18	35.76	633.60	47.28	13.98	28.64	12.14	5.52	4.72	1.42	0.00	0.00	1.20	13.58	985.02
TOTAL en tonne	1 593.62	762.76	645.58	3 001.96	565.90	7 561.78	721.84	307.32	501.02	429.39	108.76	64.16	28.45	4.30	0.00	152.36	391.60	13 838.84

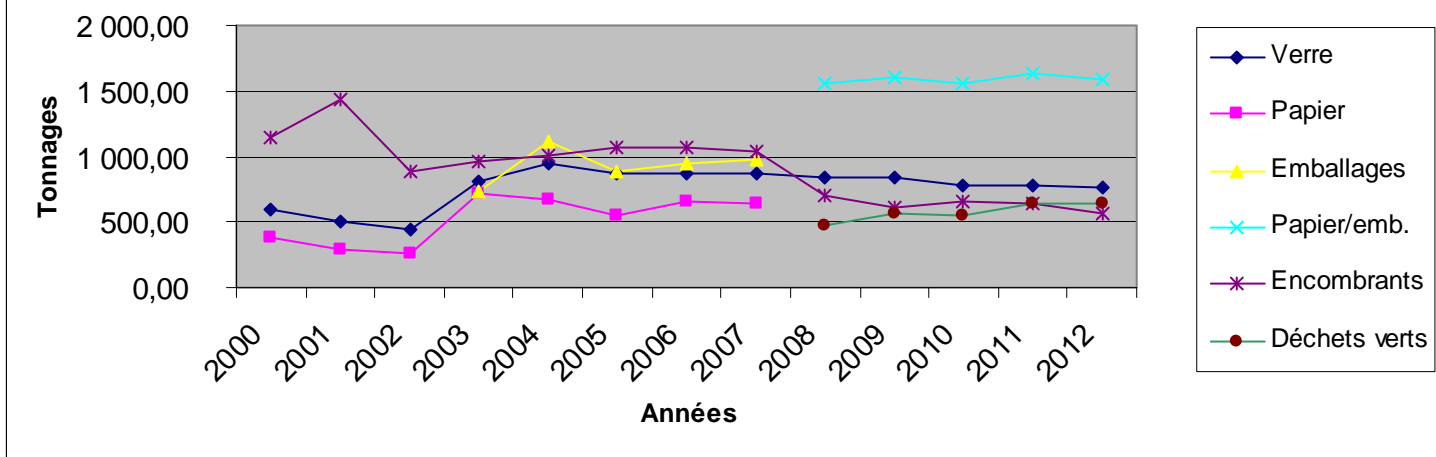
Soit un total général collecté de :

13 838.84 tonnes + 124.45 T de D3E + 2,00 T de piles + 38,10 T de textiles + 3,20 T batteries + 0.55 T de lampes = **14 007.14 T pour 33 899 habitants**

donc ratio de 413.20 Kg/ha/an dont 131.67 Kg/ha/an valorisés

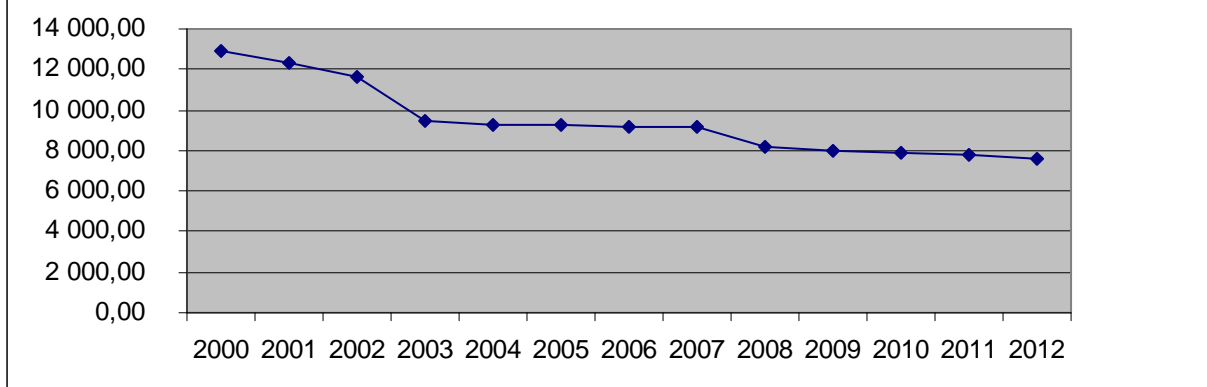
(emballages - déchets verts - verre - ferraille - carton - D3 E - piles - textile - batteries - lampes)

**Evolution des différentes collectes en porte à porte
de 2000 à 2012**



2003 – 2007 : tri-flux (verre, papier, emballages)
 2007 : mise en place du bi-flux (verre, papier/emballages)

**Evolution du tonnage des Ordures ménagères
collectés de 2000 à 2012**



(2003 passage au tri-flux / 2008 passage au bi-flux)